



UNION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

XÈME CONGRÈS
7 - 11 OCTOBRE 2024
ILE-DE-RE



Document d'Orientation



Document d'Orientation

PRÉSENTATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION

Moment important de la vie démocratique de notre organisation, le congrès de notre Union Fédérale Action Sociale, celui de tous nos syndicats, celui de toutes et tous nos syndiqué·e·s, se tiendra à l'Ile de Ré du 7 au 11 octobre 2024.

Ce congrès doit être l'occasion d'impulser une dynamique nous rendant plus efficaces, plus utiles, dans la défense des salarié·e·s, et dans l'aboutissement de nos revendications. L'expression à cette occasion du plus grand nombre de nos syndiqué·e·s, par nos échanges contradictoires et constructifs, nous aidera à continuer à élaborer notre stratégie de luttes et à décider ensemble des orientations à la hauteur des défis auxquels nous sommes confronté·e·s.

Pour une CGT porteuse de progrès social, continuons à nous rassembler et à lutter contre toutes ces attaques massives, c'est ainsi que nous avancerons en gagnant de nouveaux droits sociaux.

Le dépôt des amendements :

- ▶ Date limite de dépôt des amendements : **samedi 7 septembre 2024**
- ▶ Les amendements peuvent être portés sur l'ensemble du document d'orientation
- ▶ Les amendements seront acceptés uniquement pour les syndicats à jour des cotisations (pas des sections, d'USD ou d'UF)
- ▶ Lors de la proposition des amendements, une explication est demandée pour permettre à la commission de bien comprendre la nature et le motif de l'amendement

Le document d'orientation dans le congrès

Un travail préparatoire d'organisation des amendements sera fait par la commission avant le congrès pour tenir compte du temps imparti lors du congrès.

La remise d'un exemplaire de tous les amendements reçus sera disponible à l'ouverture du congrès.

- ▶ La commission du congrès passera en revue l'ensemble des amendements (possibilité de sous-groupes en fonction de la quantité à gérer),
- ▶ Vote du document d'orientation : un vote à main levée sera effectué sur chaque partie présentée par la commission (avec si besoin des votes sur les amendements non retenus) ainsi qu'un vote par mandat sur la totalité du document.

« Autres temps autres mœurs » dit le proverbe qui est malheureusement loin de se vérifier dans le cadre des gouvernements qui se succèdent. 4 ans après le congrès de l'Ile de Ré, la rationalisation financière est plus que jamais d'actualité détruisant tous les pans de notre société solidaire. La protection sociale est la cible de l'union européenne et donc du gouvernement Macron « *on prend les mêmes et on recommence* », maxime bien connue ici encore ou plutôt, on prend les mêmes et on continue le travail de sape de notre société et de ses garanties collectives : qui fondaient le travail et protégeaient les travailleurs dans leur ensemble. Le ciment social s'effrite, les institutions se retrouvent délégitimées sauf celles qui servent le grand capital. Le néo-libéralisme a de beaux jours devant lui grâce à une classe dirigeante autoritaire qui a sciemment réduit les libertés publiques. Alors ce document d'orientation 2024 pourrait presque ressembler à celui de 2021. La cohésion nationale et le lien social se délitent faute à nos politiques plus préoccupés de leur intérêt personnel que du bien commun. Les groupes sociaux sont mis dos à dos- et ce renforcé par le contexte mondial- et certains deviennent des bouc- émissaires dans le cadre de cette conflictualité négative servant à masquer les dégâts du néo-libéralisme. Le front national rebaptisé « rassemblement national » en mal d'image respectable risque de passer lors des prochaines élections présidentielles et force est de constater que le débat parlementaire -pluriel de par sa composition- s'en ressent, d'une pauvreté sans commune mesure virant à l'extrême droite concernant les politiques sociales ou plutôt antisociales au regard des lois proposées comme celle du plein emploi, adoptées ou en voie de l'être comme celle touchant à l'immigration, ou imposées par le 49-3 : les lois organiques de finance : PLF, PLFSS et consorts qui engagent et impactent particulièrement notre champ d'intervention. L'après Covid devait amener à construire une autre société plus juste, plus écologique, plus éthique... Las, point trop n'en faut ! les riches le sont encore plus et les inégalités n'arrêtent pas de se creuser. Et comme si cela ne suffisait pas les pauvres et les personnes vulnérables sont mises à l'index : discriminées, pressées comme des citrons pour en extraire « la substantifique moelle » : la loi plein emploi oblige les allocataires du RSA à 15 heures d'activité sous peine de sanctions -suspension du RSA-, ce qui est déjà le cas pour les jeunes dans le cadre du contrat engagement jeune -CEJ- dispositif dénoncé par la CGT comme usine à gaz maltraitant les

personnes concernées et leurs accompagnants. « Le travail c'est la santé... », sur un air de : « Ah ça ira, ça ira, ça ira... les aristocrates on les pendra... » : mais le rapport s'est inversé, finie la révolution ! C'est le peuple qui est visé et subit la double peine : réforme chômage, des retraites, de la formation professionnelle... les personnes handicapées ont vocation à s'inscrire dans le milieu ordinaire de travail, noble perspective sur le papier qui n'annonce rien d'autre que la fin de la protection du plus vulnérable et la société inclusive pensée par la technocratie pour assujettir le plus grand nombre et aller chercher La force de travail là où elle se trouve ! « Peu importe le flacon pourvu qu'on ait l'ivresse... ! ». La « gueule de bois » -sans l'ivresse bien sûr- ? C'est pour les sans voix, ceux que la caste dominante subordonne, ceux qui triment pour cette dernière toute leur vie pour un salaire puis une pension de misère, les privés d'emploi, ces fainéants qui devraient être capables de « traverser la rue pour trouver du travail », selon la maxime jupitérienne...

Dans notre secteur, les perspectives ne sont pas meilleures : la flexibilisation des salariés se poursuit à grands coups de pelleteuse malgré un discours lénifiant sur le sens du travail comme annoncé dans le rapport Piveteau de 2022. Et si nous en doutons : le livre vert de 2022 qui vire au blanc en 2023 nous le martèle : nous sommes tous des travailleurs sociaux en puissance et d'ailleurs la CCNUE voulue par le gouvernement, portée par nos employeurs a vocation à couvrir tous ces travailleurs de l'ombre qualifiés ou non ! L'organisation scientifique du travail s'applique aujourd'hui à notre champ d'intervention. Nombre de salariés sont infra-SMIC, les pouvoirs publics refusant l'augmentation du point en rattrapage de l'inflation galopante. Nos secteurs -social et médico-social- à l'instar de la santé restent les branches où la négociation brille par son absence provoquant une désaffection des professionnels et ce renforcé par la perte de sens du travail et des conditions d'exercice extrêmement dégradées. Alors tout est perdu ? Ne nous restet-il pas une envie de dire non, de lutter, de refuser l'insupportable, de renvoyer les employeurs et le gouvernement à leurs responsabilités, la Covid étant passée par là et ayant poussé les salariés à réfléchir réellement au sens de leur vie dans un contexte peu porteur. Nous sommes en position de force puisque nombre de postes ne sont plus pourvus, il nous faut transformer l'essai, avancer en démocratie et proposer notre « monde d'après plus juste et solidaire ».

1. Non à la société inclusive imposée par ce gouvernement

1.1 Le médico-social en tête de pont

1.1.1 Le sens du travail en question

Constats

Le collectif transformation de l'offre médico-sociale -TOMS- de l'UFAS travaille depuis quelques années sur l'approche dite de la « société inclusive » visant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. La désinstitutionnalisation ou les nouvelles modalités tarifaires Serafin-PH sont en cours d'expérimentation dans 1 300 établissements pour répondre aux différents textes législatifs sous le vocable de

« transformation de l'offre médico-sociale » utilisé par les pouvoirs publics. Le rapport Piveteau de février 2022 ou le livre vert du Haut Conseil du Travail Social nous en dévoile les différents aspects, instituant les professionnels comme fers de lance de cette société inclusive et renvoyant à chacun le soin d'accompagner son proche âgé, handicapé. L'UFAS a analysé cette approche de façon systémique en montre les dangers pour les personnels, pour les pratiques professionnelles et les établissements mais aussi pour les personnes accompagnées –cf. rapport d'activité-. Nous serons tous un jour âgés, pouvons devenir handicapés ou en incapacité au regard des conditions de travail dégradées, des aléas de la vie ou avoir un proche dépendant.

L'objectif principal est de favoriser leur inscription dans la société/ le milieu ordinaire, de l'enfance à la sénescence, chacun ayant une place dans la cité. A cela, rien à redire, nous l'affirmons également haut et fort mais faut-il pour cela fermer progressivement nombre d'institutions à contrario de la demande des parents concernés ? Parce que malgré le discours gouvernemental, tous les parents ne souhaitent pas l'inscription de leur enfant à l'école, bien conscients du parcours du combattant voire la souffrance qui attend leur progéniture, comme eux- même, dans ce type de dispositif. Les internats des ITEP ou IME ferment, tout comme les écoles intégrées, et laissent la place à un travail d'accompagnement de type SESSAD, dans le meilleur des cas, ou à des interventions d'équipes mobiles traçant le parcours de l'enfant/du jeune dans ses lieux de socialisation - au domicile des parents ou au sein de l'éducation nationale concernant la scolarité-.

Le milieu ordinaire convient quand l'enfant ou le jeune est proche de cette intégration et que l'approche reste globale et suffisante. Mais cette capacité à une inclusion réussie, est loin d'être le cas de l'ensemble des enfants ou des jeunes. Certains se retrouveront sans temps scolaire ou à minima si la structure n'existe plus dans leur institution. Le soutien dans le milieu ordinaire tels que l'accompagnement par des AESH à l'école, les temps éducatifs proposés dans le cadre des dispositifs intégrés sont loin de couvrir l'ensemble des besoins des jeunes ... En ESAT -établissement et service d'accompagnement par le travail- ce qui est visé est l'intégration des travailleurs dans le cadre du marché du travail en milieu ordinaire, véritable jungle pour tout un chacun et ce renforcé par les ordonnances Macron et les réformes de son gouvernement –chômage et retraites-... Un nouveau statut de salarié est à l'étude par les pouvoirs publics pour les travailleurs ESAT soumis à contrat de travail, avec mise en place d'instances représentatives du personnel, participation au CSE faisant fi des singularités de chacun, de la protection précédemment établie dans le code de l'action sociale et des familles. Projet tentant sur le fond mais la forme est, à ce jour, bien nébuleuse...

Et pour les personnes âgées, le maintien à domicile est la solution privilégiée, tout comme pour les malades psychiques avec prise en charge ou soutien des pairs (pair-aidance), via les GEM -groupement d'entraide mutuelle- ou autres.

« La société inclusive » serait effective si les citoyens pouvaient choisir le parcours qui leur convient, - l'établissement n'étant pas hors société ni dispositif d'exclusion. Le choix serait la panacée mais la diversité des propositions n'est pas une option pour ce gouvernement qui vise avant tout l'abaissement du coût du travail dans une logique purement gestionnaire. Pourtant : « placer la *personne* handicapée au *centre* des *dispositifs* qui la concernent en substituant une logique de service à une logique administrative »... loi 2002 et 2005 (sic).

De plus, ce projet global s'appuie sur la mise en place d'une CCNUE de bas niveau basée sur des compétences, des critères subjectifs, les critères objectifs tels que la qualification ou l'ancienneté ne faisant plus référence.

Nous passons d'un modèle solidaire à un modèle individualiste : c'est une conception néolibérale de la solidarité ou chacun doit se débrouiller avec ses ressources propres, les ESMS institués en

plateforme relais ou de conseils, de diagnostics pour permettre aux proches aidants de souffler.

Avec Serafin-PH, les pratiques professionnelles vont être modifiées dans les structures qui perdureront -polyhandicap ou grande dépendance-, l'accompagnement socio-éducatif va être compartimenté. Partout sont ou seront mis en place des logiciels pour rendre compte du travail effectif mais sans qu'il y soit prévu le décompte des temps d'instauration de la relation de confiance qui préside aux échanges et à la rencontre, de l'indispensable informel, invisibilisant la partie la plus importante de l'intervention. Les suivis éducatifs, psychologiques seront normés en actes et évalués, ils seront prédéterminés, quantifiés, tarifés -apprendre à prendre les transports en commun, lacer ses chaussures- dans ou hors établissement.

La transformation tayloriste de l'intervention sociale est donc en marche, le professionnel devenant un « tâcheron du soin ou de l'accompagnement » détruisant un peu plus le sens du travail chez les professionnels de l'accompagnement, appelés à d'exécuter des tâches au regard de normes, de référentiels ou même, en dépit du bon sens.

Le maintien de conditions de travail dégradées et des salaires au rabais, la perte « d'attractivité » du secteur organisés par les pouvoirs publics ouvrent à la déqualification des personnels et ne visent qu'à abaisser le coût du travail. Cette transformation de l'offre n'est ni une réponse aux besoins des personnes concernées, ni une amélioration des garanties collectives du secteur voire elle détruit la philosophie de la solidarité collective et du travail social.

1.2 Une logique qui va s'universaliser appelant

Cette société dite inclusive est appelée à s'universaliser à tous nos champs d'intervention : protection de l'enfance, handicap, précarité et exclusion, logement et hébergement d'urgence (sic : cf. rapport Piveteau de 2022)...

Le renvoi à l'individu des conditions de vie dans lesquelles il se trouve, au salarié de ses conditions de travail, sa santé et sécurité la gestion des établissements au moindre coût, la prescription du travail en normes, référentiels soumis à évaluation, correspondent bien à cette logique

néo libérale où l'organisation et la rationalisation financière ont supplanté ce qui fait institution : ce qui fonde le sens du travail social basé sur la relation à l'autre, l'accompagnement -cheminer de concert -, le travail en équipe pluridisciplinaire et pluri professionnel dans l'objectif d'annihiler toute réflexion chez les professionnels, les reléguant à un rôle de tâcheron dans le faire / la menée d'actes pour que les personnes concernées soient bien adaptées à notre société et à ses exigences. Dans le secteur de la protection de l'enfance, les dispositifs des tiers dignes de confiance interrogent fortement au regard des politiques départementales exercées et dans le secteur de l'hébergement, le logement inclusif privilégie les solutions au moindre coût comme la pair-aidance ou l'entraide intergénérationnelle censée résoudre les problèmes de l'offre de logement fortement défailante. D'ailleurs certaines situations ont été condamnées par l'inspection du travail parce que correspondant à la mise en œuvre de travail déguisé (cf. Situation sur Nantes / Pays de Loire). L'UNAFAM (Union Nationale des Familles et Amis de personnes Malades) quant à elle, interpelle sur la part importante que doit prendre en charge les familles, frères sœurs dans l'accompagnement des personnes malades mentales dans ces logements dits « inclusifs ».

Propositions

C'est pourquoi ensemble engageons-nous à :

- ✓ Dénoncer les politiques sociales et mesures portant atteintes aux besoins de protection des personnes dans notre secteur d'intervention parce qu'empêchant tout travail social ou mesure d'accompagnement respectueuse de l'individu.
- ✓ Poursuivre la mobilisation, l'information et la formation sur le sujet de la société inclusive, quels que soient les secteurs d'intervention pour outiller les professionnels.
- ✓ Créer des partenariats avec les institutions (associations, collectifs d'usagers et autres...) ou organes impliqués, visés par cette société inclusive, en vue de construire des solutions alternatives respectueuses des personnes accompagnées,
- ✓ Appeler à la diversité des approches et des propositions auprès des pouvoirs publics avec les acteurs concernés.

- ✓ Se rapprocher des fédérations concernées et de la CFD, pour outiller les mandatés aux différents échelons territoriaux et avoir un positionnement cohérent,
- ✓ Réfléchir avec les territoires et les syndicats à la meilleure façon de lutter contre la réification des individus au sein des institutions.

1.3 Une marchandisation rampante à bas bruit

Le champ de la santé, mais également de l'action sociale, est soumis à une financiarisation croissante, en faisant reculer le rôle de l'État pour mieux livrer nos activités au monde de la finance. La montée en puissance du secteur privé lucratif en est la manifestation la plus évidente. Des groupes financiers internationaux ont massivement investi pour capter un maximum de profits sur ce qui est devenu le secteur marchand de la Santé ou du médico-social, avec des mécanismes de gestion tournés vers une logique à court terme et de maximisation des profits.

Et cette logique se vérifie dans le champ du social depuis la directive service de 2006 : le secteur de la petite enfance, des personnes âgées ou de la formation sont soumis à concurrence. Depuis 2016, les contrats à impact social – CIS – commencent à émerger dans le secteur : les banques investissent de l'argent, avec la bénédiction des différents ministères, sur la pauvreté et la misère. La fondation d'Auteuil a signé un CIS dans le cadre de la protection de l'enfance. La démarche de concurrence est privilégiée obligeant les structures publiques et privées à but non lucratif à adopter les mêmes impératifs de rentabilité qui se sont imposés progressivement au détriment des réponses à apporter aux besoins des populations : regroupements de structures, recherche d'économies d'échelles par la déqualification, la mise en place de fonctions supports – notamment l'encadrement hiérarchique-, les externalisations et recours accrus à la sous-traitance.

Propositions

C'est pourquoi ensemble engageons-nous à :

- ✓ Combattre les CIS et à dénoncer ces méthodes /types de financements,
- ✓ Combattre les appels à projet et dénoncer leurs objectifs (mise en concurrence, diminution des « couts »...)
- ✓ Outiller les CSE et syndicats sur le sujet (informations, formations...),

- ✓ Travailler avec les fédérations CGT concernées en interne et en externe se rapprocher des collectifs ou instances qui réfléchissent et dénoncent les CIS
- ✓ Dénoncer les profits sciemment organisés sur les fonds publics : investissement fonciers, immobiliers, logiciels...

2. Pour plus de justice et de protection

2.1 Le sens que nous donnons au travail

Le sens que nous donnons au travail n'est pas celui que voudrait nous attribuer les pouvoirs publics : le rapport Piveteau souligne que les travailleurs sociaux sont les fers de lance de la société inclusive, ses dispositifs redonnant ainsi du sens à leur travail. C'est bien mal connaître le travail social et ce pourquoi les professionnels se sont engagés notamment dans les métiers de l'accompagnement. Si les établissements publics et les associations portant des missions de service public se sont structurées au XX^{ème} siècle grâce au dynamisme de la société civile par un secteur privé non lucratif, les gouvernements successifs depuis les années 2000 ont abandonné l'idée de protection et d'accompagnement des personnes vulnérables momentanément ou durablement, le secteur coûtant trop cher aux financeurs publics. De fait, les salaires sont en berne, les personnels ont perdu 30% de pouvoir d'achat depuis 20 ans ce qui crée la désaffection du secteur de la part des professionnels. La précarité a fortement augmenté dans notre champ d'intervention, constitué à plus de 80% de femmes, gageure pour ce gouvernement qui n'hésite pas à se payer de mots puisqu'il a adopté un plan d'action ministériel pour promouvoir l'égalité femmes hommes au plan professionnel économique et social !

Mais il ne s'agit pas que d'une question de rémunération. L'inflation des procédures et autres justifications de l'exercice professionnel, l'enfermement dans le carcan des normes, référentiels et autres outils gestionnaires servant à attribuer une tarification, l'inflation de la charge de travail, le mépris des personnes vulnérables et des professionnels qui les accompagnent constituent cet ensemble multifactoriel qui détruit le travail social et le concept même de solidarité à grand renfort d'une novlangue « positive »

jetant l'anathème sur les professionnels, les établissements et les institutions. Pour nous le sens du travail passe par une reconnaissance des personnels, quelque soit leurs travaux car tous participent à une même mission, passe par une amélioration de nos conventions collectives de référence d'une part, mais également grâce à la mise en place de conditions de travail « bienveillantes » des salariés leur permettant un exercice apaisé de leurs métiers, sans glissements de tâches, surcharge de travail, respectueuses des personnes accueillies ou accompagnées mais également un travail en équipe faisant tiers dans la relation. Les personnels tous postes confondus administratifs et accompagnants doivent être au service de cette protection et cette solidarité. **C'est pourquoi l'UFAS s'engage à :**

- ✓ Lutter contre les politiques publiques nocives détruisant le lien social et les solidarités, en informant, formant décortiquant les projets de textes -ou textes- concernant notre périmètre d'intervention,
- ✓ D'alerter militants et syndiqués, lors des dangers imminents dans le secteur,
- ✓ Lutter dans les instances nationales pour améliorer les conditions de travail des professionnels, dénoncer la destruction à l'œuvre en termes de droit du travail, droits sociaux...
- ✓ Construire avec les territoires et dans le cadre de la convergence des luttes, les mobilisations pour dénoncer, les dispositifs et politiques publiques délétères (société inclusive, protection de l'enfance, accueil des étrangers mineurs ou majeurs, baisse des financements ou changements de modalités tarifaires...),
- ✓ Outiller les instances représentatives du personnel sur ces sujets qui peuvent être relayés dans le cadre du CSE,
- ✓ Impliquer dans ce sens l'ensemble de nos mandatés qui participent à des instances décisionnelles, en vue de dénoncer les manœuvres dilatoires de ce gouvernement et des précédents (CCNT, HCTS, CNLE et autres instances nationales idoines...)
- ✓ Gagner en visibilité au sein de la CGT, dans notre fédération, la confédération sur les sujets qui concernent notre secteur d'intervention.

2.2 Des garanties collectives de haut niveau

2.2.1 les négociations dans nos différentes CCNT

La Commission Mixte Paritaire 66 CHRS

En 2021, la fusion de la convention CHRS et de la CCNT-convention collective nationale de travail-66 et 79 est validée par le conseil d'état au motif d'un défaut de négociations ou de signature d'accords.

Aujourd'hui les négociations stagnent, l'employeur, malgré les demandes réitérées des organisations syndicales et de la CGT, refuse l'alignement des droits des salariés des CHRS sur ceux de la CCNT 66. Mais c'est également le cas sur d'autres sujets, les employeurs jouant une course contre la montre prétextant une absence de mandat ou renvoyant les négociations dans le cadre de la BASSMS. Toutes nos propositions d'accords pouvant améliorer le quotidien du salarié ne sont pas signées par l'employeur. Par exemple, portée par l'intersyndicale CGT SUD et FO, l'avenant des 183 euros pour les exclus du Ségur a été mis sur la table sans succès tout comme les propositions des OS sur l'augmentation des salaires en rattrapage de la perte du niveau de vie de plus de 30% dans notre secteur d'intervention.

Pire, la dernière augmentation de salaire proposée par NEXEM relevait de l'humiliation pour le salariat. La CGT a refusé de signer cet avenant le considérant comme un véritable camouflet - 0,2 centimes d'euros en brut : à peine une baguette de pain-.

Depuis la création de la confédération des employeurs AXESS en 2019, la volonté d'abandonner la convention 66 CHRS est clairement affichée.

Les employeurs en instance se présentent comme AXESS et non plus NEXEM. Ils y participent systématiquement sans mandat, ne peuvent négocier, et encore moins signer, les avenants permettant d'intégrer les nouvelles qualifications par exemple.

Leur seule volonté est d'imposer au sein des négociations de la Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-Sociale –BASSMS- à but non lucratif leur convention de bas niveau –CCNUE- sur ordre de la puissance publique.

AXESS refuse de s'interroger sur sa stratégie malgré le désaveu du gouvernement qui a refusé d'agrèer

leur Décision Unilatérale concernant les salaires dans le cadre de la BASSMS en février 2024. Pour les employeurs, les organisations syndicales sont responsables de la situation actuelle !

L'UFAS continuera à proposer des avenants afin d'améliorer la convention 66 CHRS et les garanties collectives des salariés et travaillera pour les proposer aux autres organisations syndicales qui ont la même vision (les mêmes ambitions, les mêmes valeurs...).

La CCNT 51 et la CCNT 65

A l'instar de la CCNT 66 et de NEXEM, la FEHAP refuse le dialogue social, hormis sur la question de la santé ou la prévoyance ces 2 instances patronales –AXESS- s'étant entendues pour pourrir les échanges dans la perspective d'une négociation en CCNUE –convention collective nationale unique étendue- dans le cadre de la BASSMS. C'est pourquoi notre engagement est identique concernant ces 2 branches. Le dialogue social perdure uniquement dans la CCNT65 avec des propositions d'avenants-congés enfants malades, paternité... Le dernier accord signé qui prévoyait une augmentation du point n'a pas été agréé faute de financement- visant à l'amélioration des conditions de travail et des salaires au sein de cette branche professionnelle mais le nombre de salariés est bien moindre-6500- et l'avenir reste incertain quant à une éventuelle fusion. Néanmoins au regard de la politique menée par AXESS, il n'est pas question pour la délégation syndicale de rejoindre cette table de « non-négociation ».

Nos Propositions dans ce cadre :

- ✓ Continuer à proposer des avenants visant à l'amélioration des conditions de travail et des salaires au sein de la CMP 66 CHRS, de la CCNT 51 et de la CCNT 65-en conservant l'autonomie des branches professionnelles,
- ✓ Poursuivre le travail en intersyndicale représentant une stratégie payante,
- ✓ Informer les salariés de l'importance de défendre leur convention et leurs conditions de travail.

- ✓ Proposer des avenants visant l'augmentation des salaires.

2.3 lutter pour la reconnaissance de nos métiers et qualifications

2.3.1 la formation : une pénurie de main d'œuvre et nos métiers à la découpe

Depuis la loi de 2018 nommée « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » doux euphémisme au regard d'une réalité bien sombre avec un CPF qui ne permet pas de se payer un diplôme d'Etat du social, il nous faut réaffirmer fortement notre attachement à nos métiers et à la diplomation, d'autant que notre secteur subit une forte déqualification et les perspectives ne sont pas réjouissantes. En effet, la VAE aujourd'hui ne nécessite plus de durée d'expérience professionnelle ; les bénévoles, les proches ou pairs aidants peuvent s'inscrire en VAE d'AES ou de ME. Au-delà de la loi plein emploi dont les effets se feront sentir après la sortie des décrets d'application, Les pouvoirs publics ont trouvé le moyen d'inscrire dans l'emploi toute personne qui peut justifier d'une expérience quelconque à partir du moment où elle arrive à justifier de ses compétences au moins à l'écrit et à l'oral faute de mieux. Dévalorisant ainsi nos diplômes et nos métiers, le livre vert du HCTS annonçait déjà qu'il existait plus d'une centaine de métiers de l'intervention sociale, de l'organisation scientifique du travail du social devrions nous plutôt dire à l'instar de Marlène Schiappa avec son incise concernant les familles monoparentales comme de futures « *monitrices de jeunes enfants* », de JL Borloo positionnant les jeunes filles des banlieues dans l'aide à la personne¹ ou le conseil national consultatif des personnes handicapées -CNCPH- affirmant que les proches aidants peuvent devenir travailleurs sociaux au regard de leur expérience. Dont acte ! Les proches ou pairs aidants ont commencé à postuler comme candidats dans les centres de formation en travail social ! Certains certificats –notamment concernant l'autisme- étaient déjà ouverts aux professionnels, aux bénévoles et aux parents occasionnant des difficultés sans nom pour les formateurs dans ce cadre. Aujourd'hui grâce à cette ouverture de la VAE tous publics : ça va être « open bar » !

¹ Rapport sur la politique de la ville, JL Borloo, 2018.

Gageons que certains postes de notre branche vont trouver acquéreurs !

La réforme des diplômes universitaires et l'introduction des BUT -bachelor universitaire de technologie- en remplacement des DUT à l'université va engendrer sans doute une réflexion d'UNAFORIS² sur les diplômes gradés licence, d'abord pour le DE ASS³ et ensuite ? A quand un BUT dans notre secteur sans plus d'analyse ou d'accompagnement des candidats puis des étudiants, sans réflexion sur leur propre parcours alors même qu'aujourd'hui, de nombreux étudiants rencontrent des difficultés pécuniaires voire psychique. Parcours Sup et l'apprentissage dans notre secteur a transformé le paysage, les choix des candidats pouvant se révéler par défaut. Nombre d'étudiants abandonnent leur parcours de formation et ce pour différents motifs outre ceux évoqués précédemment au regard de la réalité du travail en établissement et d'un manque d'implication entre autres renforçant la désaffection du secteur.

La loi bien vieillir proposée par ce gouvernement symbolise cette déqualification et foire à la compétence au nom d'un parcours individualisé, les faisant fonction⁴ se verront : « proposer un parcours progressif de qualification avec un premier module portant sur les actes d'accompagnement de la vie quotidienne liés au soutien de l'autonomie ». Module ne signifie pas diplôme, la découpe du DE AES – diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social- est donc possible et la DGCS – direction générale de la cohésion sociale- qui protégeait les DE quand elle incarnait encore la DGAS – direction générale de l'action sociale-, n'hésite pas à financer des micro-formations quand il s'agit de combler les postes non pourvus ! Contre le mépris affiché de nos gouvernants concernant les personnes vulnérables et les professionnels, nous proposons de :

- ✓ Lutter par tous moyens contre cette dévalorisation de nos métiers et diplômes, notamment dans le cadre de la CPC cohésion sociale et santé, dans les OPCO ou tout le moins faire valoir notre positionnement

et de nos conventions collectives et grilles indiciaires,

- ✓ Appeler à la vigilance des IRP et les outiller dans le cadre des commissions formation, GPEC, CSE concernant les faisant-fonction pour qu'ils puissent acquérir un véritable diplôme, gage de mobilité.

Un dispositif peu favorable aux salariés

Pour rappel, la loi N° 20128-771 du 5 septembre 2018 intitulée « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a profondément impactée l'écosystème de la formation professionnelle. Ce choix politique a généré des changements radicaux qui sont venus impacter l'accès, les dispositifs, la gouvernance, les financements, la structuration et la gestion du paysage de la formation professionnelle ces dernières années.

Cette loi libérale imposée par Macron a sous des aspects trompeurs d'accès facilité, notamment au Compte Personnel de Formation (CPF), renforcé le rôle de l'Etat en changeant la gouvernance de la Formation Professionnelle via France Compétences en imposant une politique ultra libérale et dogmatique de la gestion de la Formation professionnelle. L'Etat à travers cette loi, est venu capter des financements qui étaient gérés par des Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) et par des OPCACIF (Congé Individuel de Formation). Pour la Branche du Secteur Sanitaire Social et Médico-Social l'OPCA était UNIFAF.

L'Etat a créé à travers sa loi, des organismes tels France Compétence, des Opérateurs de Compétences (OpCo), des Association Transition Pro (ATPro) en région entre autres.

La collecte est maintenant assurée par l'URSSAF.

France Compétences affiche un déficit colossal année après année. L'Etat, les gouvernements successifs depuis 6 ans sont incapables de reconnaître leur échec en la matière. Ils baissent les aides financières en direction de l'apprentissage et imposent un reste à charge aux salariés qui utiliseront leur CPF.

2 UNAFORIS : fédération des centres de formations en travail social.

3 Le DEASS pouvait se préparer en IUT précédemment. Depuis 2021, les DUT sont remplacés par les BUT. La CGT dans le cadre de son mandat en CPC avant 2018, avait évoqué le risque de récupération des diplômes gradés licence par l'université. Les autres diplômes éventuellement concernés : éducateurs spécialisés, éducateurs techniques spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants.

4 Faisant fonction, ce que prévoit la DGCS pour en sortir, le média social, N. Colomb, Mars 2024

La CGT, dans les instances paritaires où elle siège telles la CPNE-FP de la BASSMS (Niveau de la Branche), dans ses Délégations Régionales, au conseil d'administration de l'OpCo Santé, à l'interpro, dans les AT Pro en région, fait entendre sa voix, ses revendications en matière de formation professionnelle, mais se retrouve aussi souvent isolée, en minorité, de par les positions des autres Organisations de salariés représentatives au moment des votes. (Jeux et enjeux politiques et de pouvoir des acteurs).

Pour autant, et dans l'espace qui reste, la CGT et ses mandaté.e.s. dans ces instances paritaires (et ce qui reste du paritarisme) nationales, régionales dans notre champ et aussi à l'interpro, continueront à faire entendre leurs voix, la voix des salariés en matière d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie, favorisant l'accès à des formations qualifiantes, reconnues dans les conventions collectives.

Nos propositions :

- ✓ Sensibiliser et Outiller davantage les camarades élus.e.s. dans les Comités Sociaux et Economiques (CSE), dans les commissions formations, afin qu'ils, qu'elles, aient une meilleure connaissance, information en matière de dispositifs, financements, obligations de l'employeur et qu'ils, qu'elles puissent être à l'offensive sur ces sujets. Comment ? En proposant et en développant des formations ad-hoc via la confédération, la Fédération, l'UFAS et les comités régionaux et UD en territoire.
- ✓ Assurer une veille documentaire au niveau UFAS par exemple et la partager régulièrement avec les USD notamment pour relais des syndicats de notre branche. (Travail de décryptage)
- ✓ Malgré un environnement de plus en plus contraint en matière de FP dans les CSE notamment, les camarades élu.e.s. ont encore des possibilités d'agir auprès des employeurs et de faire en sorte que l'accès à des formations qualifiantes, reconnues dans les conventions collectives du secteur soient encore financées sur le Plan de Développement des Compétences de l'établissement, du service (PDC annuel), en fonction du taux de cotisations. (Accès à des fonds mutualisés, conventions de services, etc).

- ✓ Être en capacité de tenir les revendications CGT en matière de formation professionnelle. La FP comme moyen d'émancipation des salarié.es, de promotion sociale.

La FP comme véritable levier d'actions pour faire reconnaître nos métiers, nos qualifications à l'heure de la Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau que nous exigeons.

2.3.2 Les professionnels des instituts de formation en perte de militantisme

Dans le maelström actuel, les centres de formation sont fortement malmenés puisqu'inscrits dans le secteur concurrentiel depuis la directive service. Les gouvernements successifs ayant abandonné la défense des diplômes d'Etat et prêts à tout pour pouvoir en professionnels nos établissements, notre secteur, il va nous falloir défendre âprement les motifs et besoins de qualification du secteur. Depuis le rapport Bourguignon de 2015 qui visait au renforcement du contrôle des centres de formation en travail social, certains sont en grande difficulté de financement mais également au motif de la concurrence, abandonnent une réelle réflexion éthique concernant métiers et formations et ce avec la bénédiction des pouvoirs publics actuels. Des formateurs peuvent se retrouver en grande souffrance pour peu qu'ils défendent les valeurs du travail social et de respect de la dignité des individus. Il nous faut tenter de mobiliser ces professionnels et créer un cahier revendicatif en termes de conditions de travail mais également réfléchir à la question de la formation en travail social pour éviter l'ubérisation du secteur.

Propositions :

- ✓ Construire du revendicatif en constituant un groupe de travail pour réfléchir aux enjeux actuels,
- ✓ Alerter, dénoncer dans les instances nationales prévues à cet effet CPC cohésion sociale et santé, OPCO
- ✓ Informer, former et articuler diplômes et métiers aux garanties collectives –CCNUE et autres conventions collectives
- ✓ Communiquer sur les effets délétères de parcours sup et exiger une réelle sélection d'entrée aux centres de formations.

3. Un périmètre à défendre au nom des personnes accompagnées

3.1 la protection de l'enfance : investir et protéger

Travailler en protection de l'enfance est une gageure, parce qu'il s'agit de recoudre, de mailler, de renouer ce qui a été cassé. Il nous faut consolider, tisser pour qu'au final le bénéficiaire soit solide, équilibré et assuré. De mémoire de couturière, plus le vêtement est abimé et plus la tâche est complexe. Le rapiècement peut alors se voir et laisser quelques fragilités. Au-delà de la métaphore, nous devons rappeler que pour œuvrer en protection de l'enfance, c'est tout d'abord de prévention dont il s'agit. La loi 2007 portant réforme de la protection de l'enfance, le rappelle et formalise des mesures pour ce faire. Force est de constater qu'elles sont peu, voire pas, mises en place par les prescripteurs, et principalement par les départements. Peu de places d'accueil de jour existent dans certains départements au nombre de 40 seulement, dans le Maine et Loire par exemple...

Notre secteur est complètement embolisé : des dizaines de milliers de mesures ne sont pas effectives (AEMO- assistance éducative en milieu ouvert-, AEMO renforcée, PEAD- placement éducatif à domicile-, placements...). Les professionnels et les syndicats le dénoncent en fonction de leur actualité. Certains professionnels sont en burn-out parce que submergés de travail dans un temps relativement restreint en MJIE notamment - mesure judiciaire d'investigation éducative-. Les appels d'offre en vogue également dans le secteur de la protection de l'enfance y contribuent largement. Parce qu'ils nous sont communs, ces sujets doivent pouvoir se décliner en revendications à investir davantage. L'existence des assises de la protection de l'enfance peut rester une perspective d'action, tout comme la sollicitation des politiques, trop peu interpellés mais il nous faut également construire des cahiers revendicatifs au regard des différents publics accompagnés. L'UFAS doit être beaucoup plus à l'offensive dans ce sens et destinataire des actions et revendications pour pouvoir travailler à une convergence des luttes.

Les **MIE – mineurs isolés étrangers**- relèvent de la protection de l'enfance. Trop souvent malmenés, laissés pour compte par les pouvoirs publics, ils représentent un autre sujet de revendication. Cette absence de considération qui s'apparente à des relents colonialistes, est insupportable, d'autant que la France-Afrique est malheureusement toujours une réalité représentant un des motifs de migration. Les attermoissements entre administrations publiques et services déconcentrés (Etat- département) jouent en défaveur de l'accueil et de l'accompagnement de ces jeunes qui peuvent se retrouver sans solutions à leur majorité avec OQTF –obligation de quitter le territoire français-. Dans la réalité, ces jeunes adultes s'évanouissent dans la nature venant grossir les rangs des SDF-sans domicile fixe- avec une inscription dans les réseaux de trafics pour certains ou dans un travail d'esclave sur les plateformes ubérisées –pour s'en sortir, ne pouvant retourner dans leur pays au regard de leurs sacrifices ou ceux consentis par leurs familles⁵.

Globalement le « public » de la protection de l'enfance est stigmatisé. Méconnu dans la complexité qui le caractérise ce qui nuit aux moyens à mobiliser. L'Etat se préoccupe du symptôme, les dernières lois

de notre secteur en sont l'amère illustration : la loi Taquet interdit la mise à l'hôtel, alors que les moyens alternatifs font défaut. L'absence de politique clairement affirmée et l'articulation hasardeuse entre l'Etat et les départements jouent en la défaveur des jeunes qui en paient les pots cassés tout comme les professionnels en souffrance au travail -dont certains en burn out-, en miroir des jeunes qu'ils accompagnent.

Les 1 000 premiers jours issus de la loi ASAP- accélération et simplification de l'action publique combattue par la CGT en amont- sont loin d'être la panacée considérant que les pouponnières débordent, le personnel fait défaut ou manque de qualification. Du reste, une enquête récente⁶ en fait état dénonçant le fait que certains des enfants accueillis souffrent d'hospitalisme faute au manque d'attention.

5 Cf. PATE Noémie, « l'accès- ou le non-accès- à la protection des mineur.e.s en situation de migration. L'évaluation de la minorité et de l'isolement ou la mise à l'épreuve de la crédibilité narrative, comportementale et physique des mineur.e-s isolé.e-s. », thèse de sociologie, 2018, sous la dir. D'E Claverie, Université Paris Nanterre, (ISP).

6 Cf. La santé fragile des enfants de l'aide sociale, **Elodie Guéguen** - cellule investigation de radio France, 02/022024.

Celui qui dérange, comme le mineur délinquant dont le « traitement » s'apparente à de la coercition -l'éducation étant reléguée aux oubliettes-, a peu de perspectives d'avenir, les pouvoirs publics visant à la normalisation de son comportement plus qu'à son émancipation. Le seul devenir qui lui est offert, consiste à être un adulte soumis, adapté à notre société néo-libérale. Il est pointé du doigt comme responsable alors que son comportement reflète cette absence de perspectives et de possibilités dans la participation à la vie de notre société, entre autres.

Nos revendications sont alors à construire, bien sûr en termes de moyens mais il nous faut aussi remettre en cause le système capitaliste néo-libéral qui ne prévoit pas un réel accompagnement des plus vulnérables.

Le collectif protection de l'enfance propose de participer à cette dynamique, il a d'ailleurs besoin d'être étoffé, toutes les régions ne sont pas représentées. Des temps de formation seront proposés, ils participent de cette dynamique : information- réflexion- mobilisation.

Nous devons avoir en tête que nos actions doivent permettre à chaque personne accompagnée d'appréhender, puis de maîtriser les codes sociaux afin qu'il participe et ait la capacité de faire les choix qui le concernent.

Concernant **la prévention spécialisée** inscrite au sein du collectif protection de l'enfance, les professionnels souhaitent défendre les valeurs et les origines de la prévention spécialisée pour contrer le contrôle social et la loi sur la prévention de la délinquance qui ne s'inscrit pas dans la prévention et l'éducation mais a pour seul rôle la répression qui n'est pas un gage d'émancipation pour l'UFAS.

Pour rappel la prévention spécialisée intègre la protection de l'enfance grâce à l'arrêté de 1972 les financements dépendant totalement de l'aide sociale à l'enfance des départements. Elle est régie par 5 principes qui en garantissent le fonctionnement : **l'absence de mandat nominatif** permettant des interventions dans les espaces publics auprès de publics en voie de marginalisation ou marginalisés, **l'anonymat** concernant le public accompagné, **le travail en partenariat** et réseau,

la non institutionnalisation des approches, La libre adhésion des jeunes concernés.

L'enjeu économique des décentralisations

Depuis la loi NOTRe de 2015 redistribuant les compétences, des coupes budgétaires se sont produites dans certains départements favorisant un glissement de la prévention spécialisée vers la prévention de la délinquance au regard des appels d'offres avec multi-financements.

Les communautés de communes ont récupéré dans certains départements, l'enveloppe budgétaire de la prévention de la délinquance qui se différencie bien de la prévention spécialisée. Le jeune n'est plus considéré comme devant être protégé et accompagné mais comme futur délinquant à sanctionner.

Cet amalgame a aussi engendré la création de nouvelles qualifications ne relevant pas du travail social comme les médiateurs, par exemple, qui interviennent souvent aux alentours des collèges ou lycées.

L'autre effet renforçant cette confusion est un rapprochement politique de proximité. En effet, aujourd'hui sont régulièrement négociés des accords tri-partite entre les associations de prévention spécialisée, les mairies –ou communautés de communes- et le département. Cette approche est privilégiée pour des questions économiques, les départements n'ayant plus –pour certains- les moyens de financer seuls la prévention spécialisée.

C'est pourquoi aujourd'hui le secteur de la prévention spécialisée est divisé : d'un côté les associations qui militent pour rester totalement financées par l'aide sociale à l'enfance des départements, qui n'ont pas joué le jeu de l'amalgame prévention spécialisée/ prévention de la délinquance, et celles qui ont

« mis la main dans le pot de miel » ne pouvant plus faire marche arrière au risque d'un déconventionnement d'avec leurs financeurs.

L'UFAS CGT défend une prévention spécialisée relevant du champ de la protection de l'enfance et donc l'idée qu'un jeune qui passe à l'acte dans l'espace public est d'abord un jeune en danger et qui a besoin de repères avant d'être un jeune

qui a commis un délit. L'éducatif a toute sa place dans l'émancipation de ce dernier et représente un rempart contre la délinquance.

Concernant le groupe de travail confédéral sur la protection et la justice des mineurs, il est primordial de travailler de façon transversale pour avoir une approche globale du jeune ayant besoin de soutien et d'accompagnement.

Malgré la dénonciation de l'ordonnance 45 en septembre 2019, les différents professionnels souhaitent que la protection et l'éducation retrouvent toute leur place face à une responsabilisation à outrance du jeune.

Nos propositions :

- ✓ Poursuivre la lutte engagée pour une politique unifiée de la protection de l'enfance et mettre fin aux disparités entre départements,
- ✓ Poursuivre l'offensive concernant l'accès aux droits des MIE et dénoncer la discrimination dont ils font l'objets dans les instances nationales et autres,
- ✓ Poursuivre la lutte contre la marchandisation du social, la fin des appels d'offres mettant en concurrence les associations, alignés sur le moins coûtant et non sur un réel projet éducatif malmenant les professionnels, les jeunes accompagnés et leurs familles,
- ✓ Poursuivre la lutte afin que chaque département ait un service de prévention spécialisée,
- ✓ Continuer le travail confédéral dans le collectif de protection et de justice des mineurs en défense d'une vision éducative et non répressive.

3.2 Grande pauvreté et inadaptation : porte la parole de ceux qui en sont privés

L'impact des choix de société et l'insuffisance de moyens accordés font qu'un grand nombre de personnes se retrouvent dans la précarité, la pauvreté. Beaucoup d'entre elles ont d'ailleurs été suivies par l'aide sociale à l'enfance... Le gouvernement dans sa dérive autoritaire et néo-libérale est parti en guerre contre les plus précaires et non contre la pauvreté. Il nous faut donc investir davantage ce secteur où nous

avons des professionnels qui travaillent dans l'hébergement d'urgence, les hôtels sociaux, les SIAO –services intégrés d'accueil et d'orientation- ou l'accompagnement des personnes précaires percevant le RSA ou les minimas sociaux tels que l'ASS. Un collectif CHRS existait précédemment à l'UFAS mais il est en stand-by faute d'animateur alors même que les besoins en termes de cahier revendicatif sont cruciaux. Le gouvernement actuel apparenté à la droite dure voire à l'extrême droite si on considère les dernières réformes –loi immigration, poursuite de la réforme chômage visant les seniors, loi plein emploi...- nous demande d'être particulièrement à l'offensive. Notre république devenue autoritaire a réduit les libertés publiques aux motifs du terrorisme et de la pandémie inscrivant dans le droit commun des pouvoirs accrus pour la justice et les forces de l'ordre. Depuis une vingtaine d'années, pour détourner l'attention des citoyens, les gouvernements successifs n'ont pas hésité à stigmatiser une partie de la population : les étrangers et les pauvres. Obligation nous est faite de défendre les « sans voix », tant dans la lutte de ces politiques délétères que dans les instances où nous portons mandat telles que le haut conseil du travail social –HCTS- ou le conseil national de lutte contre les exclusions –CNLE-, la commission nationale consultative des droits de l'homme –CNCNDH- voire le conseil économique social et environnemental –CESE-. L'accès aux droits sociaux dans la patrie des droits de l'homme doit être pour l'UFAS une préoccupation constante, son ADN.

C'est pourquoi nous proposons les orientations suivantes :

- ✓ Lutter contre les réformes actuelles mortifères au service du grand capital et non des populations, en les dénonçant, en informant, communiquant par tous médias, moyens,
- ✓ Travailler avec nos mandatés dans les différentes instances nationales (CESE, CNCNDH, HCTS, CNLE) pour faire valoir nos positions,
- ✓ Construire un cahier revendicatif concernant les personnes précaires ou exclues grâce à la réactivation du collectif CHRS, pauvreté, précarité.

3.3 le médico-social en question.

Il a été fait largement état du médico-social dans une première partie de ce document d'orientation dans le cadre de la société inclusive, néanmoins certains établissements ou sujets méritent de s'y pencher davantage au regard de l'évolution législative ou de l'actualité. Les établissements accueillant des personnes polyhandicapées – maisons d'accueil spécialisées -MAS, Foyers d'accueil médicalisés – FAM- sont les parents pauvres du secteur, en termes de personnels pour cause de postes non pourvus ou, à minima, par des faisant-fonction⁷, de conditions de travail dégradées avec une explosion des accidents de travail, maladies professionnelles, d'un turn-over important, des recrutements en CDD

voire en intérim qui nuisent à l'accompagnement sans compter la fuite des CDI⁸. La mise en place de contrats d'apprentissage dans ce secteur n'a pas inversé la donne, bien au contraire. Les personnels déjà débordés par un quotidien difficile ont, en plus, la charge de former les futurs collègues. La déqualification et la manque de formation des personnels peuvent concourir suivant l'organisation du travail à une maltraitance⁹ institutionnelle. Les employeurs le savent et doivent former leurs personnels, s'assurer d'une réflexion et de l'acquisition des postures professionnelles.

L'autre sujet d'actualité concerne les ESAT – établissements et services d'aide par le travail-, si l'amélioration des droits individuels constitue une avancée¹⁰, le statut de « *quasi-salarié* » conféré aux travailleurs handicapés va avoir des effets certains sur les pratiques des moniteurs d'atelier ou éducateurs techniques spécialisés : deviendront-ils de simples chefs d'équipes ? Quelle protection et/ou accompagnement pour ces nouveaux salariés dès lors qu'ils s'inscriront dans le milieu ordinaire de travail ? A quand une obligation de sortir de l'ESAT comme dans le cadre des politiques d'insertion sous peine de suppression ou baisse des aides aux postes ? A l'identique de la réforme des politiques d'insertion de 2008, L'UFAS craint la mise en place d'un taux obligatoire de sorties du milieu protégé en

faveur du milieu ordinaire. Comment être sûrs que les usagers/salariés compteront en tant qu'êtres humains et pas en tant que taux à atteindre ? Quelles dispositions juridiques assurera de leurs réels consentements, quid de la protection liée à la MDPH. L'équilibre économique des ESAT en subira le contrecoup et les ateliers risquent d'avoir des difficultés à accompagner et soutenir le parcours de ces travailleurs en milieu ordinaire tout comme à réintégrer ceux en perte de productivité. Et en cas de réintégration mécaniquement, comme après la loi du 11/02/2005, le niveau de compétences va augmenter, laissant sur le côté de la route toutes les personnes handicapées en deçà de ce seuil, qui auraient pourtant pu prétendre travailler en ESAT !

Nos propositions :

- ✓ Dénoncer dans les instances ad hoc les conditions de travail délétères CCNT, CNPTP, OETH- au regard de certaines de ces missions-, en vue d'améliorer les conditions de travail, alerter en CPNE-commission nationale paritaire de l'emploi- des possibles effets négatifs de ce changement de statut pour nos établissements, professionnels accompagnants mais également pour les travailleurs handicapés.
- ✓ Lutter, dénoncer les nouveaux types de contrats qui nuisent à tout travail d'accompagnement en travaillant sur des outils explicitant le travail à destination des militants, IRP des CSE et CSSCT,
- ✓ Créer un cahier revendicatif concernant l'ESAT, intégrant la réflexion sur ce nouveau statut et l'avenir des ESAT,
- ✓ Dans la suite ou de façon consécutive, informer, former les professionnels du secteur ESAT, les outiller concernant ce sujet,
- ✓ En interne travailler en cohérence avec notre fédération, la CFD – dont le mandat à la commission nationale consultative des personnes handicapées-CNCPH- et les fédérations concernées, pour un positionnement cohérent.

7 Cf. baromètre emploi formation de l'OPCO, rapport national 2022

8 Cf. rapport du Sénat sur les facteurs engendrant de la maltraitance de 2003.

9 Cf. « Quels facteurs influencent la capacité des salariés à faire le même travail jusqu'à la retraite ? », DARES analyse, N° 23, mars 2023.

10 Cf. le décret de déc. 2022 les concernant.

4. Pour une réelle convergence des luttes : construire le rapport de force

4.1 Syndicalisation et construction sur les territoires :

L'UFAS-CGT doit adapter en permanence ses moyens et ses modalités d'action aux réalités du terrain. L'extension fréquente du périmètre d'action de nos employeurs à plusieurs départements, voire plusieurs régions, la structuration régionale des ARS, financeur d'une grande partie de nos établissements, nous impose de prendre en compte ces réalités afin que la réponse syndicale soit élaborée et activée au même niveau.

L'activité en régions se développe déjà dans un certain nombre d'entre elles, mais sa prise en compte statutaire (donc protectrice des militants et ouvrant droit aux jours de mise à disposition conventionnels) et matérielle (déplacements) reste à finaliser.

Les derniers congrès de l'UFAS et de la fédération ont commencé à intégrer encore trop timidement cette nécessité.

La syndicalisation des travailleurs de la santé et de l'action sociale revêt une importance cruciale pour garantir des conditions de travail justes et des services de qualité pour les bénéficiaires, d'où l'importance de la coordination des différentes structures de la CGT et de leur relation et prise de décision aussi bien au niveau local, départemental, régional et évidemment national pour renforcer l'action syndicale.

4.1.1 Regrouper les Syndiqués de l'Action Sociale Isolés dans un même Syndicat

De nombreux syndiqués se retrouvent isolés sur un territoire. Parfois même des salariés sont en difficulté pour se syndiquer. Il manque parfois une structure, un syndicat permettant de les regrouper, identifier et mobiliser. Un projet de mise en place au niveau des départements ou des bassins géographiques d'un syndicat regroupant l'ensemble des isolés de l'action sociale peut représenter une option pour un travail en aval de création de syndicats en établissements. Cette réflexion amène évidemment une nouvelle façon d'appréhender la responsabilité de secrétaire général du syndicat.

L'intégration d'une structuration alternative permet de :

- ✓ Favoriser la solidarité : Regrouper les syndiqués de l'action sociale isolés dans un même syndicat renforce leur voix collective et favorise la solidarité entre les travailleurs du secteur.
- ✓ Faciliter la représentation : Un syndicat spécifique pour les travailleurs de l'action sociale peut mieux comprendre leurs besoins et défendre leurs intérêts spécifiques dans les négociations et les actions syndicales.
- ✓ Préparer l'avenir : En regroupant les travailleurs de l'action sociale dans un syndicat commun, cela crée une base solide pour la mise en place éventuelle de syndicats spécifiques d'établissement, qui pourraient mieux répondre aux défis locaux et aux besoins des travailleurs.

Ils existent déjà sur certains territoires. Il nous faut donc tenir compte de cette réalité sauf à nous priver de forces vives existantes.

Nos propositions :

- ✓ Faire évoluer nos statuts afin de reconnaître la spécificité de la syndicalisation d'aujourd'hui, pour favoriser par la suite la création de syndicats d'établissements quand c'est possible,
- ✓ Considérer l'ensemble de nos syndiqués et ne pas en laisser sur le bord de la route, il en va d'un enjeu démocratique,
- ✓ Favoriser le militantisme sur notre périmètre par des structures adaptées aux logiques desterritoires, transitoires ou non.

4.1.2 Importance de la Coordination au Niveau Départemental

Suite au congrès de l'Ile de Ré, afin de permettre l'action sociale de s'organiser, les Commissions d'actions sociales ont été imaginées et définies dans les statuts de notre union fédérale.

Ces CASD peuvent permettre ainsi de faciliter l'organisation et l'identification des syndiqués sur le territoire, donner les outils pour le développement d'un syndicalisme spécifique et permettre, au sein des USD, l'utilisation de droits conventionnels pour faciliter notre organisation.

Des outils juridiques et techniques ont pu être mis en place lors du dernier mandat de la CE de

l'UFAS, il nous reste évidemment à renforcer et à nous emparer de ces outils et ce pour développer :

- ✓ Un réseau de solidarité : La coordination départementale permet aux syndicats locaux d'échanger et de partager des ressources pour soutenir les travailleurs dans leurs revendications.
- ✓ Des stratégies de mobilisation : La coordination au niveau départemental facilite l'organisation d'actions syndicales conjointes, telles que des manifestations, des grèves, campagnes de sensibilisation et échange d'informations.
- ✓ Une influence politique locale : En unissant leurs forces, les syndicats au niveau départemental peuvent exercer une pression politique plus forte sur les autorités locales et les employeurs pour obtenir des changements positifs.

4.1.3 Utilisation de l'Échelon Régional pour s'organiser et se coordonner

Notre fédération s'organise avec des coordinations régionales de la santé et de l'action sociale. Depuis plusieurs années, des CRAS (commission régionale d'action sociale) se sont organisées à l'échelle des « nouvelles régions » depuis la réforme territoriale de 2015.

En Nouvelle Aquitaine et en région AURA- Auvergne Rhône Alpes-, ces CRAS cherchent à se structurer, obtenir des moyens pour coordonner l'action sociale du territoire.

L'échelon régional permet de maintenir une proximité géographique et faciliter une organisation plus locale.

- ✓ De nombreuses associations se déclinent au niveau régional, voire sont structurées au national. La coordination régionale permet de faciliter les échanges et répondre plus
- ✓ efficacement aux attaques du patronat ou des administrations qui nous financent et nous contrôlent –ARS : agences régionales de santé, notamment-
- ✓ Nos conventions collectives nous permettent d'obtenir du temps pour nous organiser sous réserve de l'intégration dans nos statuts, ne nous en privons pas.
- ✓ Des mobilisations régionales ont pu se construire notamment lors de rassemblements devant les ARS et conseils régionaux.

En conclusion :

L'échelon local doit donc identifier tout syndiqué isolé rattaché au secteur, mettre en place des syndicats spécifiques à l'action sociale afin d'éviter l'isolement des camarades. Les commissions d'action sociale départementales jouent un rôle essentiel dans le renforcement de la syndicalisation et la coordination. La région est un échelon que la CGT doit prendre en compte voire créer afin d'éviter une concentration vers le national et traiter les situations en lien avec les ARS et les CESER. En travaillant ensemble, en se coordonnant à tous les échelons sans hiérarchie nous faciliterons la mobilisation des travailleurs pour la défense de leurs intérêts et conditions de travail. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons construire un mouvement syndical puissant, rapide et efficace qui promeut la justice sociale et le bien-être des travailleurs et des bénéficiaires de nos services.

C'est pourquoi l'UFAS propose de :

- ✓ Poursuivre ce travail d'identification et d'impulsion, créateur de droits indispensables au militantisme et à la mobilisation,
- ✓ Outiller les territoires et coordonner le réseau CAS et CRAS dans ce même objectif,
- ✓ Travailler avec la Fédération pour que ces différentes dimensions dont celle de la région soient clairement identifiées, reconnues et intégrées dans l'activité fédérale, en proposant les modifications statutaires indispensables à venir pour le prochain congrès fédéral
- ✓ Participer au développement de la formation syndicale en territoire liée à notre champ d'activité.

4.2 l'articulation de nos instances

4.2.1 décisions et mandats

Comme on a pu le montrer dans les paragraphes précédents, il nous semble important d'avoir la main sur les mandats qui concernant notre périmètre d'intervention. La visibilité de ce qui se joue dans les instances nationales oriente grandement la prise de décisions de la CE de l'UFAS. Un va et vient régulier entre CE de l'UFAS et mandats permet d'une part d'outiller les mandats sur ce qu'ils ont à porter en séance et inversement à la

CE de soutenir le travail de ces derniers. Cet aller-retour permet de créer les repères revendicatifs qui ne figurent pas dans les repères confédéraux puisque l'évolution du secteur est matière à construction de ces derniers. La charte des élus et mandatés oblige les porteurs de mandat à réaliser des compte rendus, des communiqués, interpeler l'union fédérale en cas de besoin d'éclairage, de soutien. Faute de ce retour, l'UFAS perd en visibilité mais également en crédibilité pouvant se retrouver sans les informations qui concernent son périmètre.

C'est pourquoi nous nous engageons à :

- ✓ Demander à la fédération d'être non seulement consultés sur les mandats qui concernent l'UFAS mais également suivis lors des décisions prises par la CE,
- ✓ Faire un point avec les mandatés au regard du travail nécessité par le mandat, de leur charge de travail et d'aviser en fonction,
- ✓ Faire un point régulier en CE sur ces mandats pour permettre à chacun de s'acculturer, se sentir partie prenante et se positionner en toute connaissance de cause.

4.2.2 L'UFAS et la fédération

Si L'UFAS comme les autres unions fédérales sont évoquées comme des outils de la fédération, ce terme reste impropre. Organe de la fédération avec un périmètre spécifique qui n'est pas couvert par la fédération en tant que telle, l'UFAS est une instance dirigeante à part entière dont les membres sont élus dans le cadre du congrès des syndicats, délibérative, politique. A ce titre, il est important qu'elle y ait toute sa place, que les dossiers qu'elle porte soient reconnus, soutenus par la fédération en tant que tels, il **s'agit un enjeu démocratique**.

C'est pourquoi nous demandons à ce que l'UFAS soit :

- ✓ Représentée au bureau de la fédération et en CE fédérale,
- ✓ Invitée à présenter ses dossiers revendicatifs en CE fédérale d'autant si cette dernière est amenée à se prononcer sur ces sujets,
- ✓ Sollicitée dans les groupes de travail confédéraux sur les dossiers/thématiques qui la concernent,
- ✓ Suivie dans les décisions prises en CE de l'UFAS.

Une permanence efficace doit se saisir de l'actualité pour alerter, communiquer, mobiliser. Faute de combattants aujourd'hui, certains sujets sont laissés en jachère.

Il nous faut :

- ✓ Voir comment nous organiser au regard des forces vives disponibles,
- ✓ Mutualiser éventuellement avec la « perm » de la fédération pour pouvoir traiter les situations sensibles relevant de l'actualité de notre secteur, au-delà de la transmission des informations aux membres de la CF.

4.2.3 Le travail inter unions fédérales et fédérations, le lien avec les territoires

Dans le même sens, il nous faut travailler avec les autres unions fédérales sur les sujets communs : société inclusive, petite enfance, contrats à impact social... tout comme avec les fédérations concernées, certains dossiers dépassant largement notre seule union fédérale.

Les collectifs de l'UFAS souffrent pour certains d'un manque de participants. S'il est vrai que les militants sont souvent surchargés de travail, et sans réels droits syndicaux, une fois ceux relevant de la convention collective ou du CSE épuisés, il n'en reste pas moins que la réflexion et le revendicatif se construisent avant tout grâce aux salariés qui exercent sur le terrain. Les personnes mandatées par les coordinations régionales ne viennent pas pour différents motifs et ne sont pas forcément remplacés.

Propositions :

- ✓ Nous rapprocher des fédérations et unions fédérales en interne, concernées par les sujets communs pour construire du revendicatif au plus proche des besoins de nos militants CGT partout, moyens -en informant, formant-...
- ✓ Créer quand c'est possible des collectifs inter unions fédérales ou inter fédérations ou intégrer des représentants des unions ou fédérations dans les collectifs existants,
- ✓ Poursuivre le travail initié par l'espace OQVS d'identification et de recensement de nos forces vives, aux différents échelons.

4.2.4 CFD

A l'instar de ce qui apparaît dans les paragraphes

précédents, il nous semble important de revendiquer une place dans les groupes de travail de la CFD. L'UFAS doit être partie prenante pour chaque sujet qui touche son champ d'intervention. Un travail commun d'information et d'échange à tous les échelons de l'organisation est nécessaire.

Pour plus de cohérence nos propositions :

- ✓ Solliciter la FD et la CFD pour intégrer les collectifs de travail nous concernant (handicap, protection sociale, repères revendicatifs...),
- ✓ Informer, former nos représentants à la CEC, au bureau confédéral...

4.3 Intersyndicales et collectifs de lutte

Concernant l'interfédéral, les intersyndicales et les rencontres du travail social en Lutte, la CGT œuvre activement au maintien des liens, en étant force de propositions, afin d'obtenir une alliance la plus large, sans perdre notre identité, pour contrer, grâce au rapport de force dans notre secteur les attaques du patronat, de la finance et du gouvernement.

Notre engagement :

- ✓ Poursuivre ces actions en intersyndicale la plus large possible en défendant les valeurs de l'UFAS- CGT pour faire advenir nos revendications.

4.4 Quelles méthodes ?

Un existant à conserver

Si actuellement nos méthodes de mobilisation relèvent essentiellement de manifestations dans la capitale et sur les territoires au regard de l'actualité, nos sujets de revendications et ceux plus larges de la fédération et de la confédération, basées sur la grève ou le débrayage, le rapport de force doit être manifeste pour peser dans le dialogue social ou face à un gouvernement sourd à nos demandes.

Mais des méthodes également à renouveler

Certains facteurs nous desservent cependant :

- ✓ Notre secteur d'intervention peut être noyé dans la masse et nos revendications perdre en efficacité dans cette invisibilité¹¹
- ✓ Les personnels aux salaires peu élevés peuvent bouder ces manifestations au regard de fins de mois difficiles,
- ✓ Certains professionnels n'accordent pas de crédit à l'action syndicale et ne sont pas sensibles à ce type de mobilisation,
- ✓ Les manifestations nationales de militants de notre secteur en nombre réduit n'ont pas ou peu d'effets sur le gouvernement ou le patronat, malgré l'investissement et la charge de travail qui y est consacrée.

Il nous faut donc réfléchir et proposer d'autres méthodes qui ont fait leurs preuves en matière de conscientisation ou mobilisation citoyenne comme celles issues de l'éducation populaire : théâtre forum ou de l'opprimé, conférences gesticulées traitant de nos préoccupations...

Nos propositions :

- ✓ Privilégier d'autres méthodes propres à interpeller le grand public, les jeunes et les professionnels frileux à l'action syndicale,
- ✓ Nous former et produire des formats ludiques, spectacles et autres supports¹² favorisant la compréhension et l'adhésion,
- ✓ Proposer des alternatives CGT ou plus larges à des fins de mobilisation au regard des manifestations¹³ ou dispositifs publics en contre point,
- ✓ S'appuyer sur la créativité des territoires pour avancer sur les revendications¹⁴.

11 Cf. le Ségur dont on a beaucoup parlé pour l'hôpital, mais il a fallu la mobilisation de décembre 2021 pour que notre secteur soit enfin considéré.

12 Cf. la BD sur Serafin-PH de la région Rhône Alpes.

13 Lors des états généraux du travail social de 2013/2014 sous le gouvernement Holland, l'UFAS-CGT et la CFD, avaient créé les états généraux alternatifs du travail social avec SUD, la FSU et des étudiants pour lutter contre la casse des métiers d'où est issu aujourd'hui le collectif du travail social en lutte avec organisation de journées d'étude, concert... et autres instances de réflexion qui nous ont permis de défendre nos métiers dans le cadre de la révision de 2018.

14 Cf. les vendredis du travail social de la région Rhône Alpes ou les webinaires ou journées d'études organisées dans les territoires sur la société inclusive...

4.5 Une communication au service de la lutte

Au cours du précédent mandat, l'UFAS s'est engagée dans une communication dynamique et proactive pour renforcer notre action syndicale. Au cœur de cette stratégie, l'utilisation des plateformes numériques a joué un rôle essentiel.

Il est important de continuer à animer notre page Facebook dédiée à l'UFAS ainsi qu'un groupe Facebook spécifique à l'action sociale. Ces espaces ont été conçus comme des lieux d'échange et de mobilisation assurant ainsi un environnement propice aux débats et à la coordination de nos actions.

Nous devons maintenant être plus présents sur d'autres médias sociaux comme Twitter, LinkedIn, et éventuellement explorer de nouvelles plateformes émergentes. Cela inclut également l'utilisation de podcasts pour partager des analyses approfondies et des témoignages inspirants.

Le travail de recensement des syndicats et des instances départementales et régionales doit continuer. Compte tenu des difficultés à maintenir un site internet fédéral, la mise en place de forums en ligne peut être envisagée afin de répondre régulièrement aux questions des syndiqués.

Tout comme nous avons pu le faire lors du dernier mandat, l'UFAS doit être en mesure d'organiser des événements en ligne et hors ligne : tels que des webinaires, des conférences virtuelles et des événements locaux pour informer, former et mobiliser les membres sur les questions syndicales et sociales.

Les médias traditionnels ne doivent pour autant pas être délaissés et notre présence et notre lien avec la presse écrite, la radio et la télévision ne doivent pas être négligés pour faire passer notre message.

Présents lors de rassemblements sur le handicap, la protection de l'enfance ou au forum des lanceurs d'alerte, l'UFAS doit se positionner lors de ces rencontres pour renforcer notre visibilité auprès des associations de défense des droits ou des ONG afin d'amplifier nos messages. Des supports de communication (affiches, autocollants, tracts...) doivent être développés dans ce sens.

L'UFAS doit pouvoir proposer des formations en communication afin de renforcer nos compétences en matière de communication écrite, orale et numérique. Cela permettra de garantir que nos messages sont clairs, convaincants et bien articulés.

Nos propositions :

- ✓ Poursuivre le développement de notre réseau média sur Internet au-delà de la page facebook,
- ✓ Créer une liste de diffusion de journalistes propre à l'UFAS,
- ✓ Proposer des formations en communication aux militants,

Ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu. (Brecht)

UNION FÉDÉRALE DE L'ACTION SOCIALE

XÈME CONGRÈS

7 - 11 OCTOBRE 2024

ÎLE-DE-RÉ

